

LES LOIS DE JEU DU CHAMPIONNAT SENIORS F À 7

(Ouvrte aux licenciées SENIORS, U19 F, U18 F et trois U17 F - U16 F sous réserve d'aptitude médicale (Article 73 des RG)).

Loi 1 : Les dimensions du terrain sont de 60m x 50m (plus ou moins 2m selon les dimensions du terrain à 11).

Les dimensions du but sont de 6m x 2m.

La surface de réparation représente la largeur du terrain sur 13 m de profondeur.

Loi 2 : Le ballon est de taille n°5.

Loi 3 : L'équipe se compose de 7 joueuses, dont la gardienne de but et 3 remplaçantes (au plus). Ces dernières doivent entrer lors d'un arrêt de jeu, à n'importe quel moment de la partie. Un match ne peut débuter ni se dérouler si un minimum de six joueuses n'y participent pas.

Loi 4 : Le port des protèges tibias est obligatoire ; les joueuses ne doivent porter aucun objet dangereux. La couleur du maillot de la gardienne de but doit être distincte de celle des joueuses.

Loi 5 : La rencontre est arbitrée de préférence par une personne licenciée, connaissant les règles de jeu. Dans tous les cas, un briefing d'avant match en présence des deux éducateurs et de l'arbitre s'avère intéressant pour rappeler les règles essentielles.

Loi 6 : La durée des matches est de 2 fois 25 minutes. Dans tous les cas et de manière réglementaire, le temps de pratique effective ne peut dépasser 50 minutes.

Loi 7 : Lors du coup d'envoi, toutes les joueuses se trouvent dans leur propre moitié de terrain et les adversaires doivent respecter une distance de 6m.

Il est possible de marquer directement sur coup d'envoi.

Loi 8 : Un but est marqué lorsque le ballon a franchi entièrement, à terre ou en l'air, la ligne de but.

Loi 9 : Le hors-jeu est signalé à partir de la ligne des 13 mètres.

Loi 10 : Toute faute commise dans la surface de réparation est sanctionnée par un coup de pied de réparation.

Loi 11 : Tous les coups francs sont directs et l'adversaire doit respecter une distance de 6m.

Loi 12 : Le coup de pied de réparation est situé à 9m du but. Toutes les autres joueuses doivent se situer en dehors de la surface de réparation.

Loi 13 : Les rentrées de touche sont réalisées à la main à l'endroit où le ballon est sorti du terrain.

Loi 14 : Le coup de pied de but (sortie de but) est exécuté d'un des deux points situés à 9m de la ligne de but, à droite et à gauche du point de réparation.

Loi 15 : Le coup de pied de coin (corner) est joué au pied, l'adversaire doit respecter une distance de 6m.

Autre règle de jeu : *La gardienne ne peut pas se saisir du ballon avec les mains sur une passe délibérée au pied d'une partenaire ou sur une rentrée de touche effectuée par une partenaire. Si elle le fait, elle sera sanctionnée par un coup franc direct sur la ligne des 13 mètres face au but avec un mur (Si elle le décide...) situé à 6m du ballon.*